



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 5933

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la préoccupation que suscite l'augmentation de la consommation régulière et excessive de boissons alcoolisées chez les femmes. Au vu d'informations rendues publiques, il semble qu'en l'espace de quarante ans, le nombre de femmes concerné ait triplé, et que ce problème de dépendance alcoolique touche 5,4 % de la population féminine, en France, 8,6 % en Nord-Pas-de-Calais. En outre, l'avenir paraît d'autant plus inquiétant que les jeunes sont largement affectés, une jeune fille sur deux, et deux garçons sur trois, de dix-sept ans, avouant consommer régulièrement de l'alcool. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour développer l'effort national d'information et de prévention qu'appelle cette situation, et pour adapter résolument le cadre législatif à la nécessité de lutter efficacement contre ce fléau.

Texte de la réponse

En France, l'impact de santé publique de la consommation d'alcool est important, que ce soit en termes de mortalité, de morbidité et de nuisances sociales dans la sphère privée ou professionnelle. Le Gouvernement a mis en place une stratégie concernant l'alcool qui vise à réduire de façon globale la consommation d'alcool sur la période 2002-2004. L'un de ses objectifs concerne plus spécifiquement les femmes enceintes. Il s'agit d'améliorer l'information des femmes sur les conséquences nocives de la consommation d'alcool au cours de la grossesse et de développer la formation spécifique des sages-femmes dans ce domaine. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont soumis (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...). Ainsi, des actions de communication en direction des jeunes sont envisagées sous la forme de relations presse et de partenariats médias. La publication du bulletin « Alcool Actualités » et la brochure « La santé » en chiffres rendent compte de l'évolution de la consommation et contribuent à améliorer l'information des journalistes et des professionnels. D'autre part, une campagne radiophonique est envisagée autour du risque le plus important en termes de mortalité : le risque routier, par ailleurs priorité du Président de la République. Ces actions devront prendre en compte la spécificité de la consommation des adolescents et des jeunes adultes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5933

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3964

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 119